

## Foulon : Jean Pierre Leleux reprend la main.

Extraits Nice-Matin **02 02 2012.**

Le sénateur maire de Grasse livre son sentiment sur le lourd dossier du canal. Il en appelle à la sagesse de ses collègues et annonce qu'il ne retirera pas la délibération du 29 septembre. Quelle est la position du maire de Grasse sur le canal du Foulon ? Suite à la double page que nous avons consacrée à ce dossier (notre édition du 31 janvier), Jean Pierre Leleux nous livre aujourd'hui son point de vue...

*« La source du Foulon, rappelle t il, est la propriété de la ville de Grasse depuis le 4 novembre 1874. En 1885, l'État lui attribue la concession du canal pour sa desserte en eau, ainsi que celle de neuf autres communes. C'est dans le cadre de conventions de vente d'eau en gros que la Ville distribue l'eau potable à ces dernières. »*

*« Une responsabilité majeure »* « Ces éléments me confèrent, ainsi qu'à mon conseil municipal, une responsabilité particulière, unique et majeure dans ce dossier. Pour autant, il était nécessaire de revoir les conventions devenues obsolètes et de partager avec les communes, dans un souci d'équité mais dans le respect de la Ville de Grasse les enjeux futurs du canal.

C'est ainsi que le 20 juin 2005, j'invitais l'ensemble des collectivités du "système Foulon" à lancer la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir ce projet. Cette réunion était la première de nombreuses rencontres avec les responsables des communes concernées.

Au bout de quatre ans, nous avons convenu de créer un conseil des maires. Dès la première réunion, en 2009, ceux ci ont d'une part confirmé le caractère d'utilité publique du système d'adduction d'eau potable, reconnu d'autre part, la nécessité de renforcer la sécurité de son fonctionnement par un programme de travaux et admis enfin le besoin de moderniser les règles de gestion du système en harmonisant les conditions administrative et financières d'accès au service d'adduction d'eau en gros.

Lors de cette même réunion, il a été décidé que Grasse serait l'entité porteuse du programme de travaux de modernisation, dans l'attente de la mise en place d'un syndicat intercommunal regroupant l'ensemble des communes alimentées par le système Foulon. Dans ce contexte, les communes ont décidé de formaliser les conditions de fourniture d'eau en gros par la Ville de Grasse en sa qualité de concessionnaire.

C'est ainsi qu'au terme de plusieurs années de mises à plat, de concessions, de recherche d'équité entre les communes, un texte de convention a été élaboré dans le consensus. Il était sur le bureau de chacun des maires quand, le jour de la ratification en conseil des maires, le maire de Valbonne est arrivé avec un nouveau texte. Après l'avoir étudié, j'ai estimé, au nom de ma responsabilité, que je ne devais pas accepter ce diktat et, tout en informant les maires de ma décision, j'ai lancé, avec le seul conseil municipal de Grasse, la procédure de consultation en vue d'effectuer les travaux urgents de réhabilitation de l'ouvrage. *« Rien ne m'arrêtera »* « *Je n'entends pas me dérober à ma responsabilité. Le canal du Foulon est aujourd'hui dans un état critique. Au point que je ne peux plus attendre les atermoiements du maire de Valbonne pour engager la procédure des travaux nécessaires. Rien ne m'arrêtera désormais dans ce que je considère être une priorité : la sortie d'une situation à haut risque, la mise en sécurité des ouvrages et la qualité du service de distribution de l'eau potable aux usagers.*

*Pour ce qui est de mes relations avec les maires du Foulon, malgré leur attentisme à signer la convention négociée ensemble, je les tiendrai informés des choix qui seront faits. Je réaffirme que je suis d'accord pour que l'on s'achemine vers un syndicat de gestion du canal. Cela sera possible dès lors que la propriété du canal, actuellement concédé, reviendra à la Ville de Grasse. La démarche pour avoir l'accord de l'État est d'ores et déjà en cours. Cependant, elle peut durer de longs mois. En attendant la création de ce syndicat (dont d'ailleurs les statuts ne seront pas simples à élaborer), j'en appelle à la sagesse des maires des communes du Foulon, afin qu'ils signent, désormais, les conventions transmises en septembre 2011 et que cesse cet esprit de suspicion qui pèse sur nos débats. Je réaffirme mon souci de transparence et d'équité entre l'ensemble des communes partenaires. La Ville de Grasse n'entend pas tirer de sa position de propriétaire de la source et de concessionnaire du canal un quelconque avantage tarifaire sur la fourniture de l'eau aux usagers. Je souhaite aujourd'hui poursuivre le dialogue avec simplement, ce qui est la moindre des choses, le respect des droits et devoirs de chacun. J'adresse ce jour à Marc Daunis, sénateur maire de Valbonne, ma réponse à son recours gracieux contre la délibération du 29 septembre 2011. Je lui indique que la Ville de Grasse ne donnera pas suite à sa demande de retrait de cette délibération. »*